conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 1 de 12

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

WEPOS Détachant taches dhuile

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Détachant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12 Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: Danger

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

Mise à jour:

4.4.2022



permapack

Version:	4.1	Langue: fr-CH	Page:	2 de 12			
Mentions de danger:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.					
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.					
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.					
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.					
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effet terme.	s néfastes à lo	ng			
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ge	erçures de la p	eau.			
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l'étiquette.	n le récipient o	u			
	P102	Tenir hors de portée des enfants.					
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.					
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des éflammes nues et de toute autre source d'inflammation. N					
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges	•	ies.			
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.	·				
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.					
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protecti de protection des yeux/du visage.	on/un équipem	ient			
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CEN ANTIPOISON/un médecin.	TRE				
	P303+P361+P35	<sup>3</sup> EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la doucher.	•	ou se			
		BEN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Contin	ct si la victime e				
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.					
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte dangereux ou spéciaux.	les déchets				

#### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage:

Contient Naphta léger (pétrole), hydrotraité et Isotridecanol, ethoxylated. Contient Hydrocarbures aliphatiques, agents de surface non ioniques

### 2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



### **WEPOS Détachant taches dhuile**

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 3 de 12

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 265-151-9 CAS 64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	>= 80 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 3; H412. (EUH066).
N°CE 500-241-6 CAS 69011-36-5	· ·	< 5 %	Eye Dam. 1; H318.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

Contient > 30% Hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface non ioniques

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau:

Ingestion:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste. Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne

jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoguer somnolence ou vertiges. Provogue une sévère irritation des yeux.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198



Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

permapack

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la substance.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198



#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient

permapack

a origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS Désignation	Туре	Valeur seuil
64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Suisse: VME	2000 mg/m³; 500 ppm

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

#### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil

respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la

norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur

(p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **permapack**

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 6 de 12

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa

Forme: liquide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique, suave
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: -79 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

143 °C

Inflammabilité: Liquide et vapeurs inflammables.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,70 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 8,30 Vol%

Point éclair/plage d'inflammabilité: 27 °C

Température d'auto-inflammabilité: 300 °C

Température de décomposition:

pH:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau: à 20 °C, 27 g/L:

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: à 20 °C: 3,1 hPa
Densité: à 20 °C: 0,76 g/mL

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air

risquant d'exploser.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: ne s'enflamme pas spontanément

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198



#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Protéger des radiations solaires directes.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

permapack

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

#### **Symptômes**

Après contact avec la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 8 de 12

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de

biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Code de déchet: 20 01 29\* = Détergents contenant des substances dangereuses

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. L'élimination doit se faire selon les

prescriptions des autorités locales.

Remettre à un collecteur spécial déchets ou apporter à un centre de collecte pour

substance à risques.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3295

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 9 de 12

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
ADN: ONU 3295, HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
UN 3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1
IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Ш

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 30, Numéro ONU UN 3295

Etiquette de danger: 3

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

**TP1 TP29** 

Codification réservoirs: LGBF
Code de restriction en tunnel: D/E

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 3

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Transport autorisé: T

Equipement nécessaire: PP - EX - A

aération: VE01

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# permapack

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:

 10 de 12

#### **Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS:F-E, S-DDispositions particulières:223Quantités limitées:5 LExcepted quantities:E1

Conditionnement - Instructions: P001, LP01

Conditionnement - Réglementations:

 IBC - Instructions:
 IBC03

 IBC - Réglementations:

 Instructions réservoirs - IMO:

 Instructions réservoirs - UN:
 T4

Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP29
Arrimage et manutention: Category A.

Propriétés et observations: Immiscible with water.

Groupe de ségrégation: none

#### Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid

Code de quantité exceptée: E1

Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y344 - Max. Net Qty/Pkg. 10 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 355 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 366 - Max. Net Qty/Pkg. 220 L

Dispositions particulières: A3 A324

Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Directives nationales - Suisse**

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

80 % en poids = 608 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

teneur en COV maximale

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

### Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

cf. Allemagne, 12. BlmSchV

#### **Directives nationales - Allemagne**

Classe de stockage: 3 = Liquides inflammables

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:

 11 de 12

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

Décret relatif aux défaillances:

Richtlinie 2012/18/EU (Seveso III):

Physikalische Gefahren: Ziffer 1.2.5.3 = Code P5c, Mengenschwelle 5 000 000kg /

50 000 000kg

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

#### **Directives nationales - Autriche**

Classe de stockage: 3 = Liquides inflammables

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



OualiSI

### WEPOS Détachant taches dhuile

Numéro de matière 211198

 Mise à jour:
 4.4.2022

 Version:
 4.1

 Langue: fr-CH
 Page:
 12 de 12

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

LEP: Limite d'exposition professionnelle AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques CFR: Code des règlements fédéraux CLP: Classification, étiquetage et emballage DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant

des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

ONU: Organisation des Nations unies COV: Composés organiques volatils

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Numéro de matière

Créée: 18.5.2015

#### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.